M. White (Middlesex-Est): C'est vrai. Je parle au nom de mes commettants. Comme je l'ai déjà dit, ils ne diffèrent aucunement des centaines de milliers de contribuables canadiens. Chacun a entendu parler du rideau de fer, du rideau de bambou et ainsi de suite; mais les services du ministre en ont un autre: c'est le rideau de terreur. Quand un contribuable reçoit une communication du ministère, il ne sait au juste ce va lui arriver. Nous avons lu des comptes rendus sur la Gestapo et sur ce qui se passe dans les pays totalitaires; nous savons ce qui se passait dans les tribunaux de l'Inquisition; mais j'ai vu venir chez moi des personnes qui avaient reçu des avis du ministère et je crois qu'ils n'auraient pas été plus terrorisés s'ils avaient été mis en accusation par la Gestapo.

Les vastes pouvoirs discrétionnaires du ministre, dont vient de parler le député de Dauphin, portent les contribuables à se demander si tous les gens sont traités de la même manière. Je crois que le ministère que dirige le ministre y gagnerait à avoir un service des relations extérieures. Je constate que les frais administratifs du ministère s'établissent à 65 millions; mais, ses perceptions s'élevant à quatre milliards, il semble qu'il soit efficacement administré. Pour donner au comité une idée du fonctionnement du ministère, je citerai le cas d'un jeune de ma circonscription qui s'est lancé dans l'agriculture à son propre compte il y a quatre ou cinq ans. Les trois premières années, il a réussi parfaitement. Il a employé un comptable, à qui il soumettait tous ses chiffres. En tant que célibataire, il s'est rendu compte qu'il était probablement assujéti à l'impôt. Il n'a pas essayé de se soustraire à quoi que ce soit. Il a payé tous les impôts qu'il devait payer.

Cela a duré trois ans. Voilà que l'année dernière a été mauvaise et qu'il a été incapable d'entrer ses récoltes. Je sais qu'il avait loué une ferme de 100 acres et que ce qu'il avait semé n'a jamais poussé. A cause de la pluie, il n'a pas pu récolter à l'automne ce qui avait germé au printemps. Autrement dit, il a subi un échec. Cette année, la sécheresse le place dans des circonstances aussi graves.

Le ministère l'a informé qu'une erreur s'était, semble-t-il, produite la première et la deuxième années et le prie maintenant de verser plusieurs centaines de dollars. Il a emprunté tout l'argent qu'il a pu obtenir pour vivre et semer les récoltes de la présente année, qu'il ne pourra peut-être pas récolter. Maintenant on lui demande des centaines de dollars pour solder un compte d'impôt. Il importe peu que ce soit l'erreur du ministère ou la sienne, ces comptes auraient dû être

examinés. Je comprendrais qu'une année se soit écoulée avant qu'on s'en apercût, mais que cela arrive quatre ans plus tard, je trouve que c'est grotesque.

Il y ensuite la question des successions. Les services du ministre ne peuvent pas y perdre. Ils peuvent se permettre d'attendre et, lorsque survient un décès, ils peuvent dire aux héritiers: "Voici la valeur nette de la succession, et voici le montant d'impôt que vous avez payé. Vous nous devez donc tant". Je connais une veuve qui, dans des circonstances analogues, a déclaré: "Je ne peux pas lutter. Je n'engagerai pas d'avocat pour cela. Il faut tout simplement que je le paie". Parce que je connais cette famille depuis des années, je suis persuadé qu'elle ne devait pas cet argent, mais elle l'a quand même versé.

Nous avons tous connu des gens qui, tel le roi Midas, ont la faculté de changer en espèces sonnantes tout ce qu'ils touchent. Mais le ministère, lui, en plus de posséder le don de Midas, est affligé du travers de Judas. Il est des cas où les fonctionnaires du ministère sont allés trouver quelque contribuable qu'ils croyaient en reste avec le fisc. Sous couleur de lui venir en aide, ils lui demandent, par exemple: "A combien s'élèvent les produits que vous avez utilisés sur votre ferme?" A quoi le contribuable répondra: "A quelques centaines de dollars." Ils lui demandent ensuite: "Combien avezvous dépensé pour l'entretien de votre voiture?" Le contribuable répond qu'il a probablement dépensé tel montant. Et ils ne perdent pas de vue que ces frais sont déductibles. Ils lui demandent encore: "Combien dépensez-vous par semaine pour votre subsistance?" Ils établissent un chiffre. Or, il arrive que le contribuable donne de son revenu une idée qui dépasse la réalité. d'autres termes, le ministère trahit parfois les contribuables.

J'ose affirmer qu'il y a erreur à l'égard de 90 p. 100 des cas où, au Canada, le revenu des particuliers est inférieur à \$10,000. Qu'on remette à dix comptables agréés les chiffres d'une même entreprise commerciale, on obtiendra dix résultats différents.

Une voix: Oh, non!

M. White (Middlesex-Est): Peu m'importe ce que pense le ministre. Qu'on remette ces chiffres à dix fonctionnaires du ministère, et on obtiendra dix solutions différentes. Je maintiens qu'il faudrait faire en sorte d'expédier, dans les douze mois chaque année, un reçu visant toutes les déclarations d'impôt à l'égard des revenus de \$10,000 ou moins. Cela peut se faire tout aussi bien dans les douze